

## **EMPLOYEUR SANS PERSONNEL**

### **Concernant l'année 2024**

Quand bien même vous n'avez pas occupé du personnel ou le cas échéant, votre personnel n'est pas soumis à l'AVS\*, la législation exige que vous nous confirmiez – chaque fin d'année – cet état de fait.

S'agissant d'une obligation légale au sens de l'art. 36 RAVS et afin de vous faciliter la tâche, nous vous prions de compléter le formulaire de **Déclaration de salaires 2024**, comme suit :

- Cocher la case "**Pas de personnel cette année**"
- Dater, signer et nous le retourner par courriel à [info@avscvci.ch](mailto:info@avscvci.ch) avant le **30 janvier 2025** (délai légal de remise de cette déclaration)

#### **\*En 2024, n'est pas soumis à l'AVS :**

- *L'employé né en 2007 ou après*
- *Le rentier AVS touchant un salaire inférieur à la franchise légale de Fr. 1'400.-- par mois ou Fr. 16'800.-- l'an, sauf s'il a renoncé à **cette** franchise.*
- *L'employé qui gagne moins de Fr. 2'300.-- par année, sauf s'il le demande expressément (Cela ne s'applique pas au personnel de maison ni au personnel évoluant dans le milieu artistique, audiovisuel, radio et/ou télévision).*

### **Concernant l'année 2025**

Si vous engagez des collaborateurs salariés en 2025, nous vous invitons à prendre connaissance des taux de cotisations ainsi que des prestations et autres informations utiles dans le documents destiné aux **EMPLOYEURS AVEC SALARIÉS**.

## VOS CONTACTS

**Permanence téléphonique du lundi au vendredi**

**de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30**

### SERVICE COTISATIONS

[info@avscvci.ch](mailto:info@avscvci.ch)

- Adhésion / radiation 021 613 35 11
- Mutation administrative et gestion des succursales et filiales
- Gestion des masses salariales
- Assujettissement à l'AVS
- Contrôles d'employeurs
- Relations à l'international : Expatriés / détachement / pluriactivité

### ANNONCE COLLABORATEURS

[ci@avscvci.ch](mailto:ci@avscvci.ch)

021 613 35 11

### COMPTABILITÉ – FACTURATION

[compta@avscvci.ch](mailto:compta@avscvci.ch)

021 613 35 13

### ALLOCATIONS FAMILIALES

[caisse.af@avscvci.ch](mailto:caisse.af@avscvci.ch)

021 613 35 12

### E-SERVICES

[contact-eservices@avscvci.ch](mailto:contact-eservices@avscvci.ch)

021 613 35 67

### PERSONNES SANS ACTIVITÉ LUCRATIVE (PSA)

[info@avscvci.ch](mailto:info@avscvci.ch)

021 613 35.11

### PRESTATIONS

[avs.rentes@avscvci.ch](mailto:avs.rentes@avscvci.ch)

- Rentes AVS
- Rentes AI
- Indemnités journalières AI

021 613 35 14

[apg@avscvci.ch](mailto:apg@avscvci.ch)

- APG militaire, protection civile, service civil
- APG maternité
- APG à l'autre parent
- APG de prise en charge

021 613 35 16

## ENQUÊTE DE SATISFACTION



Les Caisses AVS et d'allocations familiales de la CVCI ayant à cœur d'apporter une entière satisfaction à ses affiliés et assurés, nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir participer à une **enquête anonymisée** afin de nous permettre d'améliorer nos prestations et services.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

